

teindre, autant que possible, les personnes en état de souscrire, Nous avons pensé qu'il serait mieux de faire recueillir les souscriptions par des membres appartenant à la même classe sociale. Ce mode de procéder aura, en même temps, l'avantage de faire connaître séparément les contributions du clergé, des professions libérales, du commerce et de l'industrie.

D'après cette disposition, il y aura des cahiers spéciaux de souscriptions pour les quatre classes ci-dessus mentionnées. Les souscriptions se donneront par billets à demande ou à terme.

Nous savons, N. T. C. F., qu'il serait préférable que tous les billets fussent à demande ou même fussent payés sur le champ aux sollicitateurs : le paiement immédiat délivrerait des inconvénients de la collection et rendrait plus facile la reprise immédiate des travaux. Mais nous n'ignorons pas non plus que, si nous ne voulons point paralyser votre générosité, il faut lui laisser un certain laps de temps. Car plusieurs peuvent former, par des économies de quelques mois ou de quelques années, une somme qu'ils seraient incapables de donner immédiatement. Voilà pourquoi Nous vous demandons de souscrire de la manière qu'il vous plaira.

Les noms des souscripteurs seront inscrits, par paroisse, dans des cahiers pour être conservés à l'Evêché ; et il sera remis à tout souscripteur un certificat qui atteste le montant souscrit. Les souscriptions seront de cinq piastres à cent piastres.

Quant à ceux d'entre vous, N. T. C. F., qui voudraient faire une offrande plus considérable, nous les prions de venir à l'Evêché pour y porter leur contribution et inscrire leurs noms sur un cahier dont l'Evêque ou son représentant sera dépositaire.

Si cet appel en faveur de la Cathédrale de Montréal réussit, les travaux seront conduits de manière à compléter, avant l'hiver, le dôme et le toit ; et les fidèles de ce diocèse pourront se réjouir d'avoir assuré une Cathédrale à leur Evêque. Si, au contraire, l'appel n'obtient pas l'effet désiré, la population catholique pourra être contrainte de voir la détérioration graduelle des murs de cet immense édifice.

Des rapports tiendront le public au courant de l'administration de l'œuvre de la Cathédrale.

Nous nommons M. Z. Racicot, notre procureur pour les affaires de la Cathédrale. En conséquence, tous les envois et lettres par rapport à cette œuvre devront lui être adressés.

Voilà, N. T. C. F., en quelques mots le plan que nous avons préparé pour mener à bonne fin la construction de notre Cathédrale.

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer qu'il s'est déjà fait à la ville une organisation qui nous donne l'espoir du succès. Des citoyens distingués, appartenant aux différentes classes de la société, ont bien voulu se charger de la visite de diverses sections de la ville pour y solliciter des souscriptions. La multiplicité des occupations, l'élevation du rang dans l'échelle sociale, l'âge n'ont